

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 16 décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 9 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire.**

Etaient présents : M. Stéphane BLANQUIN, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Jean-Marc LAVIGNE, Xavier MAUME, Louis PEREIRA, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné procuration à M. Louis PEREIRA, Mme Manon DEQUAIRE a donné procuration à Mme Danielle RANCY, M. Marien DUFOURD a donné procuration à M. Jean DELAUGERRE, Mme Jacinthe GUILLOT a donné procuration à Mme Lydie ROBERT, Mme Florence JOUVE a donné procuration à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. René LEMERLE a donné procuration à Mme Adeline ROUX, Mme Françoise LUNEAU a donné pouvoir à M. François RUDEL, M. Vincent MAZIN a donné procuration à M. Yves FERRIER, Mme Laïla MEILLAUD a donné procuration à M. Xavier MAUME.

Absents : Mme Sandra AUJOL, MM. François PIGNOL, Jean-Claude PROST

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2022-70 : ACQUISITION DES PARCELLES LIEU-DIT LES VAURES – DALLET – 2^{ème} délibération

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022-31 du 18 mai 2022.

M. le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un ensemble de parcelles, situées lieu-dit Les Vaures sur le secteur de Dallet, appartenant à l'indivision PAULY-MISSON, à Mme Marie-Thérèse THEVENET et M. Georges FOURNIER et à l'indivision composée de Mme Andrée FAURE et ses trois enfants,

Ces parcelles sont classées en zone Nn (naturelle), elles sont situées dans une zone Natura 2000, en bord d'Allier, le site ayant été dépollué par Béton-Vicat,

Détail des parcelles achetées par la commune :

1 Parcelles appartenant à l'indivision PAULY-MISSON

- A 1189	275 m2
- A 1192	155 m2
- A 1900	98 m2
- A 1159	34 m2
- A 1174	165 m2 lot 00A0001
-	165 m2 lot 00A0002
- A 1184	48 m2
- A 1142	1230 m2
- A 1144	103 m2
- A 1157	67 m2
- A 1158	42 m2
- A 1167	240 m2
- A 1168	240 m2
- A 1171	225 m2
- A 1172	225 m2
- A 1173	180 m2
- A 1175	470 m2
- A 1177	290 m2

- A 1178 122 m2
- A 1181 34 m2
- A 1176 250 m2
- A 1160 2820 m2

Soit un total de 7 478 m2, au prix forfaitaire de 2 000 €.

2 Parcelle appartenant à l'indivision PAULY-MISSON et à Mme Marie-Thérèse THEVENET et M. Georges FOURNIER

- A 1159 : Bien non délimité (BND) appartenant à l'indivision Pauly-Misson (34 m2 – inclus dans le prix forfaitaire) et à Mme Marie-Thérèse THEVENET et M. Georges FOURNIER (33 m2), au prix de 0.26 € le m2.

3 Parcelle appartenant à l'indivision PAULY-MISSON et à l'indivision composée de Mme Andrée FAURE et ses trois enfants

- A 1184 : Bien non délimité (BND) appartenant à l'indivision Pauly-Misson (48 m2 – inclus dans le prix forfaitaire) et à l'indivision composée de Mme Andrée FAURE et ses trois enfants (49 m2) au prix de 0.26 € le m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix),

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles situées lieu-dit Les Vaures à Dallet, telles que détaillées ci-dessus, à l'indivision PAULY-MISSON au prix forfaitaire de 2 000 €, à l'indivision composée de Mme Marie-Thérèse THEVENET et M. Georges FOURNIER à 0.26 € le m2 et à l'indivision composée de Mme Andrée FAURE et ses trois enfants, à 0.26 € le m2,

Les frais d'acte notarié seront pris en charge par la commune.

- **PROPOSE** de confier la rédaction des actes notariés à l'Office notarial GOUNY-FONTFREYDE, 6 rue du Colonel GASPARD aux Martres de Veyre.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte authentique et tous documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie le 19 décembre 2022,
Certifiée transmise en Préfecture, le 19 décembre 2022

Le Maire,
Jean DELAUGERRE